

SIMULATION AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP OU BS	
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice N
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice N
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE N-1 = (A-B)
D	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS N-1
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)

F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice N-1
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice N-1
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N-1 = (F-G)
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS N-1
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)

K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice N-1 et à inscrire en N
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice N-1 et à inscrire en N
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)

N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)
O	EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)

P	DECISION DE PART SUPPLEMENTAIRE AFFECTE A L'INVESTISSEMENT
---	--

Décide de reprendre les résultats

Investissement

Article **R** 001 – Résultat d'investissement reporté

ou Article **D** 001 – Résultat d'investissement reporté

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=abs(N)+P)

Fonctionnement Recettes

Article **R** 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (**E-article 1068**)

CA 2025	
FONCTIONNEMENT	
	228 160,65 €
	262 418,79 €
-	34 258,14 €
	64 902,91 €
	30 644,77 €

	6 355,07 €
	5 394,10 €
	960,97 €
	11 745,44 €
	12 706,41 €

RESTES A REALISER	
-	€
	2 000,00 €
-	2 000,00 €

-	€
	10 706,41 €

PART SUPP	

BP 2026	
	12 706,41 €
-	€

-	€
---	---

	30 644,77 €
--	--------------------

2604266,06

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 16 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-08

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget CCAS

Rapporteur :
 M. le Président

Convocation :
 Le 11 juin 2026

Pièce(s) jointe(s) :
 Résultats CCAS de l'exercice 2025

Nombre de membres en exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Votants	8

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, le 16 juin 2026 à 18h30, en Mairie, en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Président du CCAS.

Présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Mesdames, AMIRI, LAFAYE, PROVOTAL, VERRECCHIA, BASTOUL ;

Absents représentés :

Monsieur CLOUVEL représenté par Madame PROVOTAL ;
 Madame SAURIAC représentée par Madame LAFAYE ;

Absent excusé :

Madame CADIOU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n° 2026-02 du 9 mars adoptant le Budget Primitif 2026, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n° 2026-07 du 16 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique CCAS de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire d'affecter les résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 30 644,77 € sera affecté en totalité en recettes de fonctionnement sur l'article 002 du budget 2026,
- L'excédent d'investissement d'un montant de 12 706,41 € sera affecté en totalité en recettes d'investissement sur l'article 001 du budget 2026.

NOTE DE PRÉSENTATION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 **BUDGET CCAS DE L'EXERCICE N**

CONSEIL ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2026

Conformément à la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'affectation des résultats comptables de l'année N-1.

L'affectation doit avoir lieu avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

Le Compte Financier Unique (CFU) doit être adopté préalablement afin de rendre les résultats définitivement exécutoires.

Ces résultats ont été affectés provisoirement dans le budget primitif 2026 voté le 09 mars 2026, comme suit :

- Excédent global de fonctionnement : 30 644,77 € sur le compte 002 – excédent de fonctionnement reporté,
- Excédent global d'investissement : 12 706,41€ sur le compte 001 – solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 30 644,77 € sera affecté en totalité en recettes de fonctionnement sur l'article 002 du budget 2026,
- L'excédent d'investissement d'un montant de 12 706,41 € sera affecté en totalité en recettes d'investissement sur l'article 001 du budget 2026.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer en ce sens.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 091-269101242-20260616-DL_2026_08-BF



Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 16 juin 2026



Le Président,

Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES VSO
Utilisateur : Utilisateur Technique CCAS VSO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2026_08
Objet :	Affectation des résultats Exercice 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	091-269101242-20260616-DL_2026_08-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-269101242-20260616-DL_2026_08-BF-1-1_0.xml	text/xml	861 o
Annexe (Délibération) Nom original : DL_2026_08_AffectationR__sultatExercice2025_CCAS.pdf Nom métier : 70_DE-091-269101242-20260616-DL_2026_08-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	23 juin 2026 à 17h31min41s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	23 juin 2026 à 17h31min53s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fatima DOS SANTOS
En attente de transmission	23 juin 2026 à 17h31min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2026 à 17h31min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2026 à 17h32min17s	Reçu par le MI le 2026-06-23